



Direction des finances et contrôle de gestion  
N° tél. : 01.69.49.76.39  
N/Réf. : NDA/VA/PV

DECISION N° 2011/48

**OBJET : Décision mettant fin à la régie de recettes instituée auprès de la commune d'Yerres pour le recouvrement des droits d'utilisation par le public du copieur monnayeur et des cotisations annuelles d'adhésion à la Bibliothèque municipale**

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU la décision n° 96/84 du 11/09/1996 instituant une régie de recettes auprès de la commune d'Yerres pour le recouvrement des droits d'utilisation par le public du copieur monnayeur et des cotisations annuelles d'adhésion à la Bibliothèque municipale,

Vu la décision 99/98 du 22/04/1999 autorisant les régisseurs titulaire et mandataire à utiliser l'euro pour réaliser leurs opérations,

Vu les arrêtés 2004/1334 du 24/11/2004 et 2006/737 du 02/05/2006 portant nomination des régisseurs titulaire et mandataire de la régie de recettes,

CONSIDERANT le transfert de la compétence « Bibliothèque » à la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres,

VU l'avis conforme du Trésorier Principal de Brunoy,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la régie de recettes auprès de la commune d'Yerres pour le recouvrement des droits d'utilisation par le public du copieur monnayeur et des cotisations annuelles d'adhésion à la Bibliothèque municipale est annulée

**Article 2** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à Yerres, le 16 mars 2011

  
Le Député-Maire,  


Accusé de réception en préfecture  
091-219106911-20110316-2011-48-AU

Date de signature : -

Date de réception : 11/04/2011

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98  
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

